

# **Recherche-action en Guadeloupe sur le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

juillet 2021

[Didier Lesueur](#)

[Imprimer la page](#)

Cette recherche-action a été conçue et engagée dans le courant de l'année 2019 avec le Département de la Guadeloupe, dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle vise à organiser un guichet unique de proximité interinstitutionnel dans les territoires infra- départementaux sous le vocable d'accueil social universel de proximité (ASUIP). Mais également à inscrire dans l'action, la référence de parcours souhaitable, avec une nécessaire clarification de son rôle. En effet, il s'agit de définir ce qu'est le référent de la personne ou de la famille alors que ce sont surtout des référents thématiques (par exemple, le référent « aide sociale à l'enfance »), qui sont couramment désignés comme dans la plupart des Départements. Enfin, l'ambition est également de rechercher davantage de participation des personnes concernées.

En 2020, cette recherche-action, a connu un déroulement fortement perturbé par la crise sanitaire qui

---

a également lourdement frappé le territoire de Guadeloupe. Les chantiers sur la mise en place de sites ASUIP (Accueil social universel inconditionnel de proximité) et de référents de parcours ont dû prendre en compte les contraintes de la crise. Des visioconférences, avec une fréquence plus importante que celle des déplacements, ont remplacé les travaux et réunions prévus sur sites. Elles ont néanmoins permis de faire avancer le projet en respectant toujours les principes d'une construction collective avec les acteurs de terrain.

Durant le premier trimestre 2020, avant le confinement, les différentes productions utiles à la démarche ont pu être réalisées sur site, dont le référentiel ASUIP, et une série de fiches techniques, à l'usage des personnes accueillies et des professionnels. Tous ces documents, produits avec les acteurs concernés, ont fait l'objet d'une première validation par l'instance de coordination partenariale.

Une première consultation réalisée auprès d'un panel de personnes accueillies sur des sites d'accueil existants du territoire Centre, composé des communes de Cap excellence, a mis en exergue les principales difficultés identifiées par les publics et portant notamment sur les conditions d'accueil, les longues heures d'attente et dans une moindre mesure l'insuffisance d'information mise à disposition.

De mars à décembre 2020, de nombreuses réunions en visioconférence avec divers groupes de travail ont permis de finaliser les outils des référents de parcours, et de préparer une architecture affinée de la convention territoriale de mutualisation. Ce projet de convention, élaboré avec les partenaires, permet de mettre en perspective une mutualisation des moyens et des outils nécessaires à la réussite du premier accueil social inconditionnel de proximité et la mise en place de référents de parcours pour les situations complexes. Les référentiels et le programme de formation pour les professionnels impliqués dans l'ASUIP et la fonction de référents de parcours, ont été produits en partenariat avec le Centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT). Notamment, la démarche qualité est au cœur de la recherche-action et a fait l'objet de la production d'un « référentiel qualité d'accueil ».

En parallèle, un groupe de travail, interne au Département, a élaboré un document de référence présentant ses orientations prioritaires en matière d'ASUIP et de référent de parcours, pour engager en 2021 les négociations avec l'ensemble des acteurs des six territoires d'action sociale de la Guadeloupe, autour de la convention territoriale de mutualisation.

L'année 2021, malgré la poursuite des contraintes sanitaires, devrait permettre de déployer la démarche sur tout le territoire de la Guadeloupe. Il s'agirait alors de finaliser des conventions territoriales de mutualisation par territoire et de référencer les différents sites contribuant à l'ASUIP. Enfin, la formation, par le CNFPT, des intervenants sociaux des différentes institutions partenaires, publiques et associatives serait engagée.